

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Monsieur Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves LE GROGNEC à Henri-Philippe LAMY
Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Annaïg MESTRIC à Patrice JACQUEMINOT

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Septembre 2022
Date de l'affichage	21 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022 79 **XSEA – changement de statuts**

Rapporteur : G. Courtet

La commune de Guidel est actionnaire de la SEM XSEA.

Conformément aux dispositions de l'article 1524-5 (al. 12) du Code Général des Collectivités Territoriales, « les organes délibérants des collectivités actionnaires sont tenus de se prononcer sur les rapports écrits qui leur sont soumis au moins une fois par an (...) et qui portent notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

Lors de sa séance du 3 février 2022, le conseil d'administration a acté la démission du CREDIT COOPERATIF qui ne présente désormais plus de représentant permanent pour y siéger. A défaut de

candidat déclaré pour pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire, le conseil d'administration a donc simplement constaté que le nombre de ses membres est mécaniquement passé à 14 (quatorze). Ce nombre était auparavant expressément fixé à 15 (quinze).

Cette diminution constatée du nombre de membres au sein du conseil d'administration de la SEM ne remet pas en cause les équilibres de représentation entre le collège représentant les collectivités locales et le collège des administrateurs privés, entendu que la répartition des sièges entre ces deux collèges doit en permanence refléter la répartition au capital de la société conformément aux dispositions de l'article 1524- 5 du CGCT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la modification statutaire apportée à l'article 15 de la société d'économie mixte XSEA et de donner tous les pouvoirs à M. le Maire pour réaliser les formalités nécessaires.

Annexes :

- le procès-verbal de séance
- le rapport du conseil d'administration concernant la modification statutaire
- les statuts modifiés (article 15) comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021
- La liste des actionnaires
- la liste des administrateurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 septembre 2022,

APPROUVE la modification statutaire apportée à l'article 15 de la société d'économie mixte XSEA,

DONNE tous les pouvoirs à M. le Maire pour réaliser les formalités nécessaires.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (BASTIER Bernard, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, MORIO Estelle, SALVAR Jean-François).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 28 Septembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

